

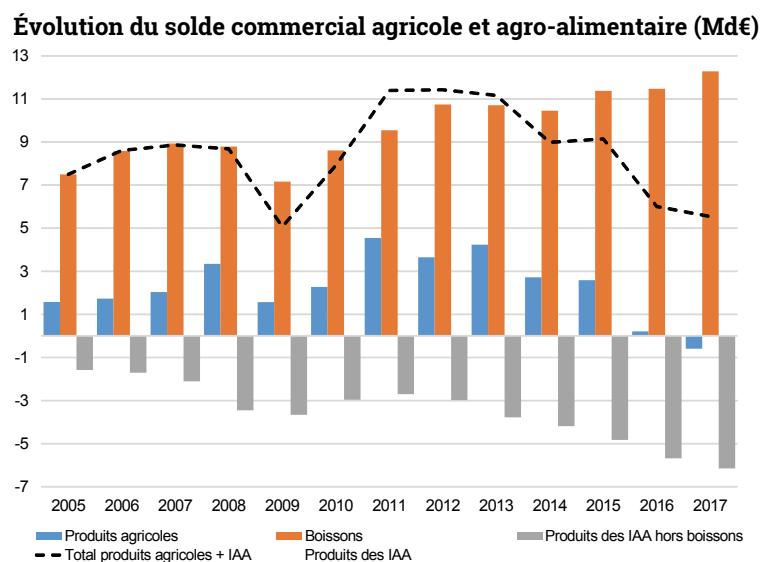


Trésor-éco

N° 230 · Octobre 2018

Comment expliquer la réduction de l'excédent commercial agricole et agro-alimentaire ?

- Le secteur agricole et agro-alimentaire est l'une des principales forces du commerce extérieur français. Il constitue notre troisième excédent sectoriel, à 5,5 Md€ en 2017, derrière le secteur aéronautique et spatial et la chimie. Cet excédent est très concentré sur quelques produits, en particulier les boissons et les céréales.
- Depuis le début des années 2010, ce solde s'est progressivement réduit. L'excédent en hausse des produits de terroir (notamment en raison de la hausse du prix des vins et spiritueux) a certes permis de compenser le déficit croissant des autres biens transformés, mais le solde des produits agricoles bruts, principalement tributaire de l'évolution de la balance céréalière, s'est nettement creusé depuis 2013.
- En ligne avec les évolutions générales de son commerce international, la France connaît un recul marqué de ses parts de marché à l'export dans le secteur agricole et agro-alimentaire depuis 15 ans, en particulier à destination de l'Union européenne, alors que ses principaux concurrents européens ont mieux résisté, en particulier l'Allemagne. Ce recul résulte surtout d'un déficit de compétitivité, qui expliquerait plus de 70 % de la réduction du solde, et dans une moindre mesure d'un positionnement moins favorable sur les marchés porteurs.
- Ce manque de compétitivité est patent dans le secteur des produits transformés. Le coût du travail dans l'industrie agro-alimentaire est plus élevé et a augmenté plus vite que chez ses principaux concurrents européens depuis les années 2000. Les mesures récentes d'allègement du coût du travail devraient néanmoins améliorer la compétitivité-coût de l'économie et contribuer ainsi à dynamiser les exportations.
- Sans qu'on puisse pour l'instant préciser leur ampleur respective, d'autres facteurs ont pu contribuer à une moindre compétitivité, à la fois pour les industries agro-alimentaires et pour le secteur agricole : la taille des exploitations agricoles, le niveau élevé de la fiscalité sur la production, les réglementations environnementales, un manque d'intégration des filières (entre l'amont et l'aval), ou encore l'inadéquation de certaines productions françaises à la demande internationale.

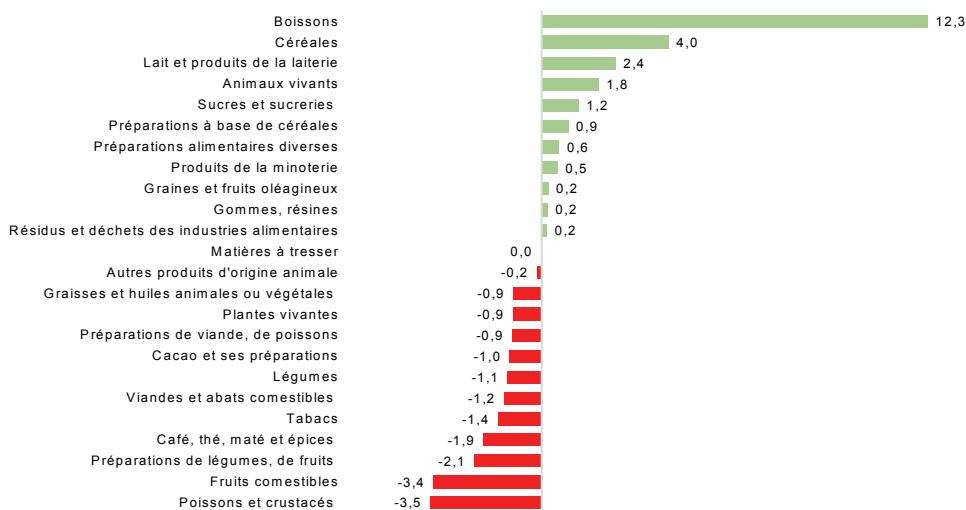


1. Les produits agricoles et agro-alimentaires sont un point fort du commerce extérieur français, mais qui s'érode depuis le début de la décennie

1.1 Une des premières forces du commerce extérieur français

Le secteur agricole et agro-alimentaire (regroupant à la fois les produits agricoles, sylvicoles et de la pêche et l'industrie agro-alimentaire) reste l'une des principales forces de la France à l'export : il constitue notre troisième excédent sectoriel, à 5,5 Md€ en 2017, derrière le secteur aéronautique et spatial (17,4 Md€) et celui de la chimie, des parfums et cosmétiques (12,5 Md€). Avec 61,2 Md€ d'exportations en 2017 (47,3 Md€ pour l'industrie agro-alimentaire et 13,9 Md€ pour les produits agricoles), la France est le 6^{ème} exportateur mondial de produits agricoles et agro-alimentaires en 2017, derrière les États-Unis, les Pays-Bas, l'Allemagne, la Chine et le Brésil.

Graphique 1 : Soldes agricoles et agro-alimentaires par produit de la France en 2017 (Md€)



Source : Douanes.

1.3 Cet excédent diminue depuis le début des années 2010, en particulier vis-à-vis de l'Union européenne

Depuis le début des années 2010, l'excédent agricole et agro-alimentaire s'est réduit, pour atteindre son niveau le plus bas depuis le début des années 2000 (9,3 Md€ en 2000², 11,4 Md€ en 2011 et 5,5 Md€ en 2017). L'excédent croissant des produits de terroir (qui passe de 6,3 Md€ en 2000 à 13,0 Md€ en 2017) a permis de compenser la détérioration du solde des produits transformés (excédent de 1,0 Md€ en 2000 contre un déficit de 5,8 Md€ en 2017). La balance commerciale des produits agricoles « bruts » est

1.2 Un excédent très concentré sur les boissons et les céréales

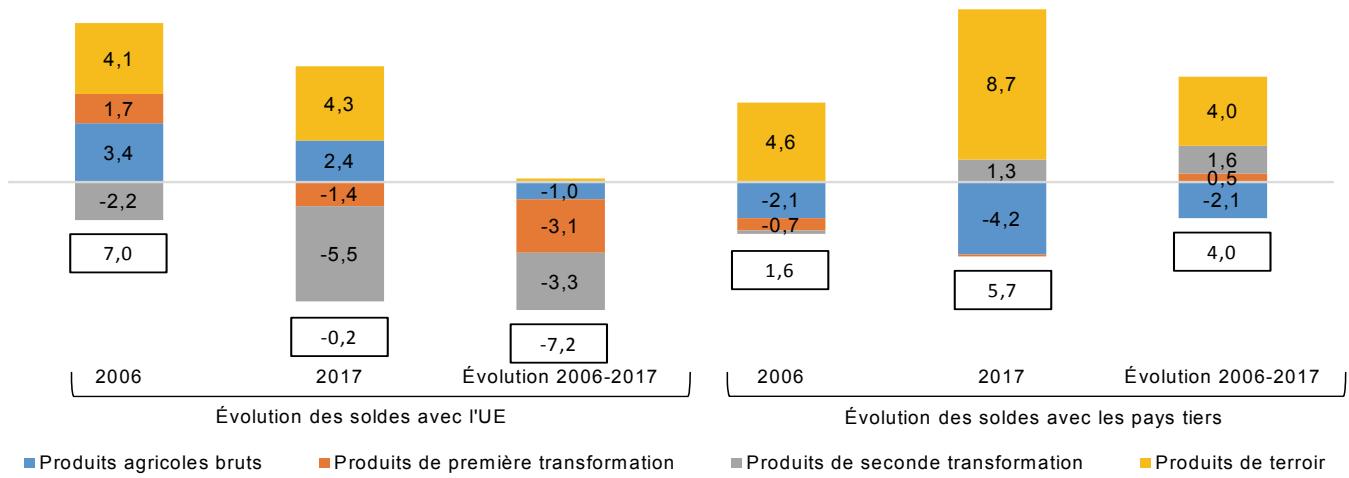
En 2017, l'excédent du secteur repose principalement sur les produits du terroir, qui comprennent les vins et spiritueux (+11,8 Md€) et les fromages AOP (+1,2 Md€), ainsi que sur les céréales (+4,0 Md€). En revanche, les produits de première et de deuxième transformation sont déficitaires (respectivement -1,6 Md€ et -4,2 Md€ en 2017)¹. Parmi les principaux exportateurs européens (Allemagne, Pays-Bas, Pologne et Espagne), seule la France est déficitaire à la fois sur les produits de première et de seconde transformation.

restée principalement tributaire de l'évolution de l'excédent céréalier, lui-même très lié aux cours mondiaux des céréales (pic de l'excédent agricole entre 2011 et 2013 du fait de la flambée des prix du blé) et aux aléas climatiques (chute de la production en 2016, l'excédent est passé de 6,4 Md€ en 2015 à 4,0 Md€ en 2017). En termes géographiques, l'excédent agricole et agro-alimentaire avec l'Union européenne diminue de manière marquée (et le solde est même nul en 2017) alors qu'il augmente sensiblement avec les pays tiers, en particulier pour les produits de terroir et les produits de seconde transformation (cf. Graphique 2).

(1) La décomposition, reprise de la nomenclature des Douanes, est la suivante : produits agricoles bruts (exemples : céréales, café, thé...), produits de 1^{ère} transformation (exemples : viandes, produits laitiers, sucre, huiles et corps gras, eaux) ; produits de 2^{ème} transformation (exemples : produits alimentaires à base de céréales, préparations de viandes et poissons, confiseries, aliments pour animaux) ; produits de terroir (vins et spiritueux, fromages AOP).

(2) Eurostat.

Graphique 2 : Soldes de la France selon le degré de transformation et la zone géographique (Md€)



Source : Douanes.

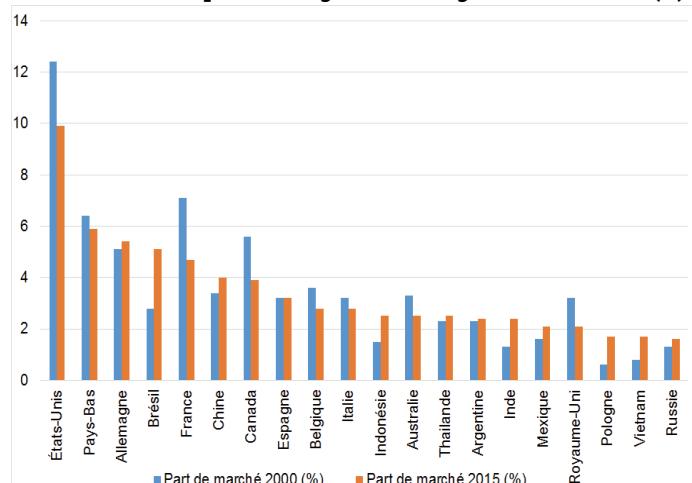
1.4 Les parts de marché françaises à l'export s'érodent sensiblement

Les positions françaises à l'exportation se sont nettement érodées depuis le début des années 2000 (cf. Graphique 3). En effet, même si les exportations françaises (en valeur) ont cru à un rythme soutenu (+4,5 % par an entre 2000 et 2015), cette croissance provient principalement d'une augmentation des prix de vente et très peu de la hausse des volumes, et s'est révélée inférieure à celle de la demande internationale (+7,4 % par an). La France a ainsi perdu des parts de marché au niveau mondial (4,7 % en 2015 contre 7,1 % en 2000, en valeur). Ses principaux concurrents européens ont en général mieux résisté, en particulier l'Allemagne dont la part de marché a même légèrement augmenté sur la même période (de 5,1 % à 5,4 %) et dépasse dorénavant la part de marché française.

La France perd surtout des parts de marché avec l'Union européenne (cf. Graphique 4), son premier débouché (63 % des exportations). La position française se dégrade de 3,9 pts en 15 ans (de 11,9 % à 8 %), au profit notamment de la Pologne (+2,8 pts), de l'Allemagne (+1,7 pts) et de la République Tchèque (+1,1 pts). Vis-à-vis des pays tiers, la

baisse est moins prononcée (-0,8 pts, de 3,9 % à 3,1 %). Par grande zone géographique, il n'y a qu'en Asie, notamment en Asie du Nord-Est, que la France gagne des parts de marché (+0,3 pts), la Chine constituant la première contribution à la croissance des exportations françaises agricoles et agro-alimentaires.

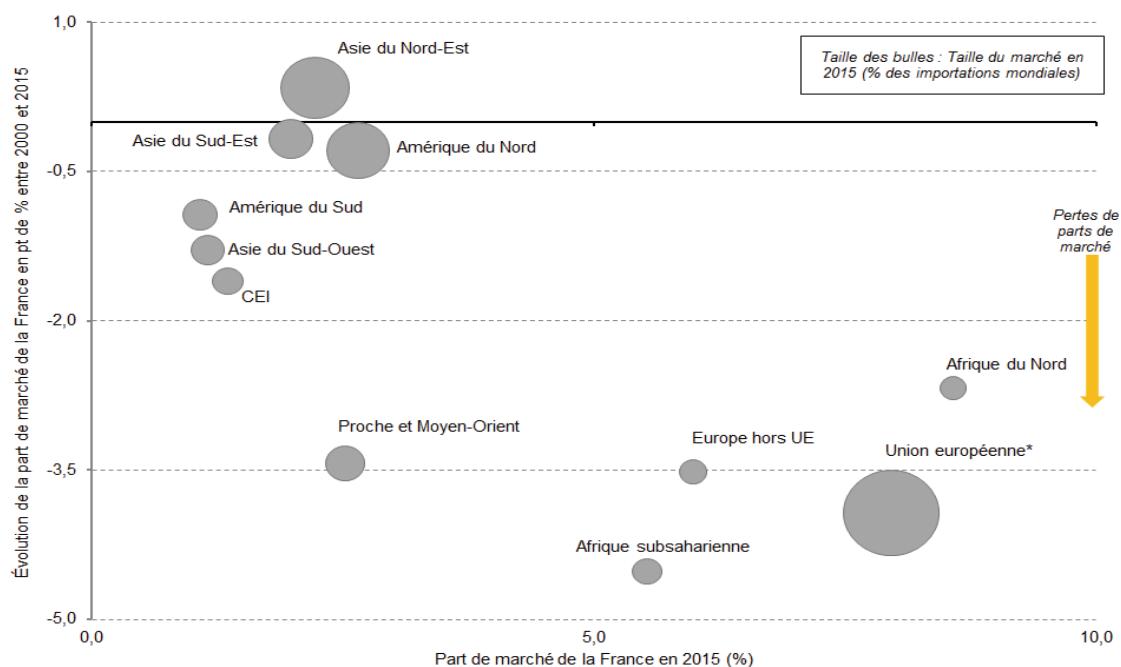
Graphique 3 : Parts de marché mondiales des principaux fournisseurs de produits agricoles et agro-alimentaires (%)³



Source : Base Chelem du CEPII.

(3) Depuis 2016, la Chine est passée devant la France, qui est désormais le 6^e exportateur mondial.

Graphique 4 : Taille de marché mondiale et parts de marché françaises par zone géographique



* À l'exclusion de la France.

Source : Base chelem du CEPII.

Note de lecture : La France a perdu des parts de marché en Afrique du Nord (-2,75 pts de pourcentage entre 2000 et 2015), pour atteindre une part de marché de 8,6 % en 2015. L'Afrique du Nord est un petit marché mondial en 2015, au regard de son poids dans les importations mondiales (2,5 %).

Tableau 1 : Évolution de la part de marché française entre 2000 et 2015 (en pts de %)

| Produits | Monde | UE | Pays tiers |
|------------------------------|-------|------|------------|
| Produits de terroir | -4,8 | -4,7 | -4,5 |
| Autres produits transformés | -2,4 | -3,9 | -2,3 |
| Produits agricoles « bruts » | -2,1 | -4,3 | 0,1 |

Source : Base Chelem du CEPII.

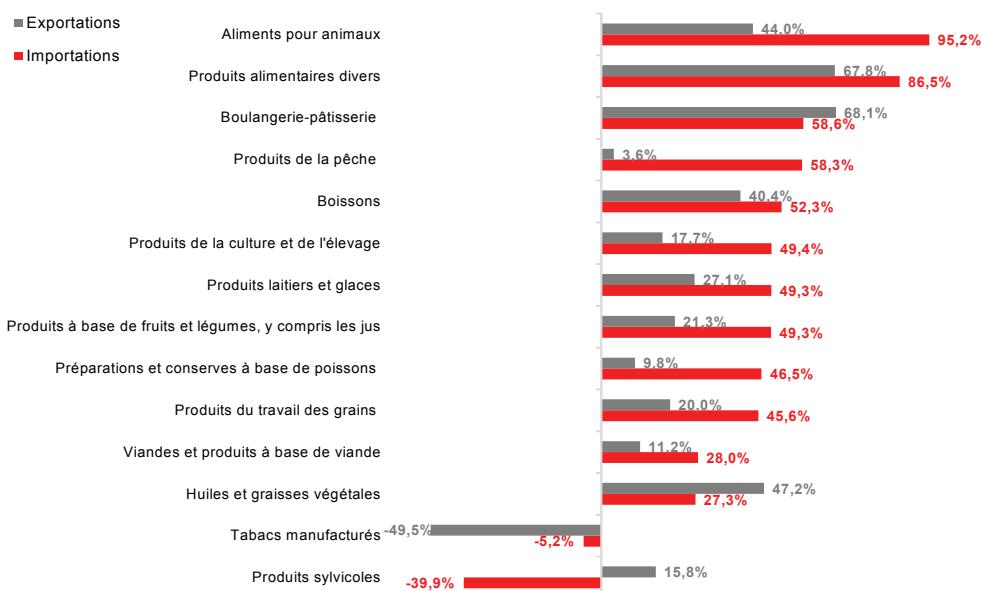
Même pour les produits pour lesquels le solde commercial a progressé (notamment les produits du terroir et les produits transformés vers les pays tiers), la part de marché se replie nettement (cf. Tableau 1). En effet, l'augmentation des exportations de ces produits masque une demande mondiale encore plus dynamique, que la France ne capte qu'en partie.

1.5 En parallèle, les importations ont augmenté

Dans le même temps, les importations françaises agricoles et agro-alimentaires ont fortement augmenté (cf. Graphique 5), en particulier dans des secteurs qui constituent des

points forts de la production française (boissons et élevage notamment). Entre 2007 et 2017, les achats français se sont accrus de 47,5 % quand les ventes en France n'augmentaient que de 31,5 %. Cette hausse des importations traduit la difficulté pour les producteurs français à répondre à la demande nationale dans un contexte de concurrence accrue en provenance des pays à bas coût (pays d'Europe centrale et de l'est et pays émergents comme le Brésil, l'Inde, la Chine, l'Indonésie, le Vietnam...) mais aussi des pays avancés comme l'Allemagne et les Pays-Bas (viandes et produits à base de viande notamment).

Graphique 5 : Croissance des imports et exports de la France entre 2007 et 2017



Source : Douanes.

2. De multiples facteurs ont pu contribuer à la baisse récente de la compétitivité agricole et agro-alimentaire

La réduction du solde agricole et agro-alimentaire s'explique surtout par une détérioration de la compétitivité du secteur par rapport à ses concurrents, en particulier européens. En premier lieu, le coût du travail pèse sur la compétitivité-prix⁴. Au-delà de ce facteur commun à d'autres secteurs, des handicaps spécifiques pourraient expliquer la baisse plus marquée des parts de marché du secteur agricole et agro-alimentaire⁵, le déficit de compétitivité pouvant provenir à la fois d'un manque de compétitivité de la production agricole en amont, et de déterminants propres aux industries agro-alimentaires.

2.1 L'érosion de l'excédent s'explique essentiellement par un déficit de compétitivité, en particulier vis-à-vis de l'Union européenne

L'évolution de la part de marché de la France peut être interprétée à partir de sa décomposition fine en effet de structure, effet de compétitivité et effet d'adaptation (cf. encadré 1). En suivant cette décomposition, on constate que le recul de 2,4 pts entre 2000 et 2015 de la part de marché mondiale de la France dans les domaines

agricoles et alimentaires résulte essentiellement d'un effet de compétitivité négatif (cf. Tableau 2). En effet, celui-ci explique un peu plus de 70 % de l'évolution de la position française. Par sous-catégorie de produits, c'est également ce déficit de compétitivité qui explique principalement les pertes de parts de marché.

Par ailleurs, bien que son rôle soit moindre dans l'évolution de la position française, l'effet de structure est également négatif. Cela traduit un déséquilibre, au sein des exportations françaises, entre une forte présence sur des marchés géographiques dont le poids a décliné dans la demande internationale de produits agricoles et agro-alimentaires (notamment les pays d'Europe occidentale, les États-Unis et le Japon) et un positionnement limité sur des marchés dynamiques, dont le poids relatif s'est renforcé (pays émergents). La valeur faiblement positive de l'effet d'adaptation suggère néanmoins que la France est parvenue à renforcer sa position dans des marchés géographiques dynamiques tels que la Chine. Au sein de l'Union européenne, l'effet de compétitivité négatif est encore plus net, 85 % de la perte de part de marché lui étant imputable.

(4) Voir dossier thématique du Rapport économique social et financier annexé au Projet de loi de finances pour 2012 « Compétitivité de l'économie française ».

(5) Entre 2000 et 2015, les parts de marché à l'export totales de la France ont reculé de 1,5 pt, contre -2,9 pts pour l'agro-alimentaire et -2,1 pts pour les produits agricoles.

Tableau 2 : Évolution de la part de marché française de produits agricoles et agro-alimentaires entre 2000 et 2015 (contribution en pts de %)

| Produits | Monde | UE | Pays tiers |
|----------------------------|-------|------|------------|
| Effet de structure (1) | -0,8 | -1,0 | 0,2 |
| Effet de compétitivité (2) | -1,7 | -3,3 | -0,6 |
| Effet d'adaptation (3) | 0,1 | 0,3 | -0,4 |
| Total (1) + (2) + (3) | -2,4 | -3,9 | -0,8 |

Source : Base Chelem du CEPII.

Note de lecture : La part de marché de la France au sein de chaque zone (Monde, UE et Pays tiers) est calculée comme étant le rapport entre les exportations de la France et le marché de chacune des zones. Ainsi, la somme des variations de part de marché de la France pour les zones UE et Pays tiers est différente de la variation de la part de marché de la France dans le monde.

Encadré 1 : Décomposition de la variation de la part de marché d'un pays sur un secteur^a

La part de marché d'un pays est généralement considérée comme un indicateur de sa compétitivité. Son évolution dans le temps est influencée par différents facteurs et peut être décomposée en trois termes :

- le positionnement initial des exportations : un pays donné verra automatiquement sa part de marché augmenter si, au départ, il dispose d'une position favorable, c'est-à-dire s'il est positionné sur des marchés géographiques dans lesquels la demande augmente davantage. Dans ce cas, sa part de marché mondiale peut croître même si sur chaque marché ses parts de marché restent inchangées, voire diminuent. Inversement un pays dont la spécialisation est défavorable, car centrée sur des zones ou pays en déclin, verra sa part de marché mondiale se dégrader même si, dans ces pays, il ne perd pas de parts de marché. Cet effet de structure est également appelé « effet d'entraînement » ;
- l'évolution des parts de marchés élémentaires : à structure inchangée de la demande, un pays qui gagne des parts de marchés élémentaires (à savoir la part de marché du pays dans un autre pays) verra sa part de marché mondiale s'améliorer. Ce facteur décrit plus précisément l'évolution de la compétitivité sectorielle du pays ;
- des effets croisés qui reflètent l'adaptation du pays aux évolutions de la demande : un pays augmentera (respectivement diminuera) d'autant plus sa part de marché qu'il gagnera (perdra) des parts de marchés dans les pays dynamiques. Ce facteur décrit donc la « capacité d'adaptation » aux évolutions du marché d'une zone donnée.

La variation de la part de marché mondiale entre deux dates est précisément égale à la somme de ces trois composantes.

a. Tiré de la décomposition utilisée par G. Thomas entre effet de structure (ou d'entraînement), effet de compétitivité et effet d'adaptation (« Les échanges agro-alimentaires de 1992 à 2002 », Insee, *Économie et Statistique* n° 390, 2005).

2.2 Le coût du travail dans l'agro-alimentaire est plus élevé et a augmenté plus vite que chez les concurrents de la France

L'industrie agro-alimentaire française se caractérise par un coût du travail plus élevé et qui a augmenté plus vite que chez ses principaux concurrents européens, notamment comparé à l'Allemagne (cf. Tableau 3). Le coût horaire français dans les industries agro-alimentaires s'est accru de 58 % entre 2000 et 2017 contre une hausse de 34 % en Allemagne. La hausse est 1,8 fois plus rapide en France qu'en Allemagne dans ce secteur, contre 1,4 fois dans l'ensemble de l'industrie manufacturière. Par ailleurs, le recours impor-

tant à des prestations de service par des travailleurs détachés en Allemagne, en particulier pour l'abattage et la découpe de la viande, pourrait expliquer pour partie le déficit de compétitivité lié à la main d'œuvre⁶.

Les mesures récentes d'allègement du coût du travail⁷ devraient cependant contribuer à ralentir la dynamique du coût de la main d'œuvre relativement à celle de ses concurrents, Allemagne en tête. Ces mesures viendront soutenir un redressement de la compétitivité-prix du secteur agro-alimentaire français et donc de ses exportations.

(6) Besson A. et P. Dedinger (2015), « Réalité des écarts de compétitivité dans les secteurs agricoles et agro-alimentaires liés au coût du travail avec certains pays européens et analyse des dispositifs de protection sociale des salariés et non-salariés », *Rapport de l'IGAS et du CGAER* n° 14143.

(7) Crédit d'impôt compétitivité emploi (CICE), transformé en baisse de cotisations sociales en 2019, baisses de cotisations sociales du Pacte de responsabilité et de solidarité, transfert de cotisations salariales vers la CGS désocialisation des heures supplémentaires notamment.

Tableau 3 : Comparaison du coût du travail dans le secteur agro-alimentaire et l'industrie manufacturière entre la France et l'Allemagne

| | Coût du travail horaire en France (€) | | Coût du travail horaire en Allemagne (€) | | Δ France / Δ Allemagne |
|----------------------------|---------------------------------------|------|--|------|------------------------|
| | 2000 | 2017 | 2000 | 2017 | |
| Industrie agro-alimentaire | 20,5 | 32,4 | 19,4 | 26,0 | 1,8 |
| Industrie manufacturière | 24,0 | 39,4 | 28,5 | 39,3 | 1,4 |

Source : Eurostat, calculs DG Trésor. Les données sur le coût du travail sont disponibles par secteur jusqu'en 2012, puis extrapolées jusqu'en 2017 avec l'indice de variation de coût du travail pour l'ensemble de l'industrie manufacturière.

2.3 Des contraintes structurelles, propres au secteur, pèsent sur sa compétitivité

D'autres facteurs ont pu contribuer à une moindre compétitivité, à la fois pour les industries agro-alimentaires et pour le secteur agricole.

Les réglementations en vigueur sont parfois considérées par les producteurs français comme étant plus contraignantes que celles qui prévalent ailleurs en Europe, notamment en matière d'environnement. Il n'existe pas de démarche de comparaison des normes environnementales appliquées au secteur agro-alimentaire mais, d'après l'OCDE, le degré d'exigence des politiques environnementales en France, tous secteurs confondus, était supérieur à la moyenne des pays de l'OCDE en 2012⁸. Parmi les États membres de l'Union européenne inclus dans la comparaison, la France est celui où l'indicateur a le plus augmenté en 10 ans derrière le Royaume-Uni.

Par ailleurs, si on observe, au cours de la dernière décennie, une concentration des exploitations agricoles en France, ce mouvement est moins marqué qu'ailleurs (Allemagne, Pays-Bas et Espagne notamment)⁹. Or cette moindre concentration a pu limiter les économies d'échelle – et donc les gains de productivité – par rapport à nos partenaires. Dans ce contexte, le regroupement d'exploitations agricoles au sein d'organisations spécifiques (organisations de producteurs, coopératives, associations) représenterait un moyen de limiter cet effet en permettant de mutualiser certains facteurs de production et de commercialisation.

Enfin, dans le secteur agro-alimentaire, le niveau de la fiscalité (hors cotisations sociales) semble plus important en France que pour les autres producteurs européens. De façon générale, le niveau des impôts sur la production est plus élevé en France que dans le reste de l'Europe (3,1 % du PIB en 2016 contre 1,6 % en moyenne en Union européenne, 0,4 % en Allemagne, 0,9 % aux Pays-Bas et 1,0 % en Espagne¹⁰). Cet écart s'est accentué depuis la crise (+0,3 pt de PIB depuis 2010 en France contre +0,1 pt en moyenne dans l'Union européenne, +0,1 pt en Allemagne) suite à la consolidation budgétaire. De plus, le taux d'imposition sur la production agro-alimentaire est le deuxième plus élevé en part de valeur ajoutée (5,5 % en moyenne sur la période 2008-2016¹¹) parmi les branches productives françaises. La fiscalité plus importante du secteur s'explique notamment par le nombre de taxes affectant spécifiquement les produits agro-alimentaires français¹².

2.4 Des efforts d'investissement et de recherche seront nécessaires pour monter en gamme

Le taux d'investissement dans le secteur agro-alimentaire n'a pas progressé en France depuis le début des années 2000, contrairement à des pays concurrents. Le taux d'investissement français, similaire à celui de l'Allemagne en 2001, est resté stable en 2014 (13,5 %) tandis qu'il progressait de 1,9 pt en Allemagne sur la période, passant de 13,7 % à 15,6 % et de 2,2 pts aux Pays-Bas (de 15,9 % à 18,1 %).

Dans le secteur agricole, le taux d'investissement est en revanche plus élevé que dans le reste de l'économie et en

- (8) Le degré d'exigence des politiques environnementales de l'OCDE (EPS) est une mesure internationalement comparable de la rigueur des politiques environnementales de chaque pays. Le degré d'exigence est défini en fonction du prix (implicite ou explicite) que les politiques environnementales imposent sur la pollution ou tout autre comportement qui détériore l'environnement. L'indice va du niveau 0 (non-exigent) à 6 (très exigeant). 2012 est la dernière année disponible.
- (9) D'après les données Eurostat entre 2005 et 2013. En ne prenant en considération que les exploitations moyennes, grandes et très grandes (qui représentent 97 % du potentiel de production en France), l'Allemagne, les Pays-Bas, et l'Espagne voient leur nombre d'exploitations grandes et très grandes augmenter au détriment des exploitations moyennes comme en France, mais l'augmentation des très grandes exploitations est plus importante chez nos partenaires.
- (10) Source Eurostat, calculs DG Trésor, D29 « Autres impôts sur la production » des sociétés non financières et des sociétés financières. NB : Certains impôts peuvent être classés différemment en France et dans les autres pays de l'Union européenne.
- (11) Source Insee, calculs DG Trésor, décomposition NAF2.
- (12) Le « Rapport d'information sur la taxation des produits agro-alimentaires », Assemblée Nationale, 22 juin 2016, en recense 21 auxquelles s'ajoutent une douzaine de redevances. Par exemple : taxe sur les huiles végétales destinées à l'alimentation humaine, taxe sur la quantité de farines, semoules et gruaux de blé en vue de la consommation humaine, droit sur les produits bénéficiant d'une appellation d'origine ou d'une indication géographique protégée ou d'un label rouge.

hausse tendancielle (taux d'investissement de 39 % en 2016 dans le secteur agricole, contre 30 % en 2000). Néanmoins, la qualité de ces investissements, effectués en haut de cycle notamment afin de bénéficier de l'amortissement (voire du suramortissement lorsqu'il est autorisé)¹³, peut être questionnée. Les coûts financiers et d'entretien peuvent être mal estimés, de même que les gains de productivité associés et ces investissements peuvent alors mettre en difficulté les exploitations, notamment dans le cas où la conjoncture se dégrade¹⁴.

Les pertes de parts de marché peuvent aussi être liées à la difficulté pour l'offre française à améliorer son positionnement sur les marchés internationaux, en particulier pour le milieu de gamme. La hausse des exportations françaises provient ainsi principalement d'une augmentation des prix de vente et très peu de la hausse des volumes qui ne se sont que faiblement accrus depuis 10 ans. L'augmentation des volumes ne pourra se faire sur les produits d'entrée de gamme, au regard des avantages comparatifs des pays émergents¹⁵. En revanche, elle pourrait s'appuyer sur les offres de milieu de gamme en valorisant la traçabilité et la qualité sanitaire des productions françaises¹⁶, notamment pour les filières

animales¹⁷. Par ailleurs, les efforts de recherche et d'investissement devraient davantage viser la montée en gamme de la production, en particulier pour reconquérir le marché européen, sur lequel la propension du consommateur à payer est croissante avec la qualité des produits¹⁸. Parmi ces produits de qualité, la croissance des produits sous label « agriculture biologique » illustre les marges de progrès sur ce segment : entre 2000 et 2016, et en particulier depuis la fin des années 2000, la superficie exploitée en agriculture biologique en France a augmenté moins rapidement que les ventes de produits sous label AB, tant en Europe qu'en France.

Ces différents éléments ne constituent, pour l'instant, que des pistes de réponse pour expliquer le déficit de compétitivité à l'export des produits agricoles et agro-alimentaires. La mesure précise de leur impact réel nécessiterait des données et des analyses complémentaires.

Olivia TOUZE, Florent DAUBA, Xavier ORY

- (13) Les exploitations peuvent également utiliser la dotation pour investissement (DPI) pour réduire le résultat imposable, mais uniquement pour financer les stocks à rotation lente et l'achat de parts sociales de coopératives. La DPI n'étant plus utilisable pour les investissements amortissables (ex. : matériel) depuis 2013, les risques de « surinvestissement » associés à cette mesure sont plus limités.
- (14) Bureau J.-Ch. et al. (2015), « L'agriculture française à l'heure des choix », Les notes du Conseil d'analyse économique, n° 27, décembre : « Certaines déductions [...] donnent lieu à des comportements d'optimisation fiscale peu efficaces et à des surinvestissements dans des matériels souvent couteux à entretenir ».
- (15) Butault J.-P. et al. (2012), « L'agriculture et l'agro-alimentaire français à la recherche d'une compétitivité perdue », INRA, février.
- (16) Rouault P. (2010), « Analyse comparée de la compétitivité des industries agro-alimentaires françaises par rapport à leurs concurrentes européennes », Rapport du délégué interministériel aux industries agro-alimentaires ; Zarka M. et A. Laroche (2015), « De nouveaux modèles de croissance pour les industries agro-alimentaires françaises », *La Fabrique de l'Industrie* et SAF.
- (17) Bureau J.-Ch. et al. (2015), *op. cit.*
- (18) Doyon M. et al. (2011), « Mesure des propensions individuelles à payer pour les aliments fonctionnels », *Revue française d'économie* 2011/3 p95-119 ; GiraudG., "Perception des produits carnés labellisés par les consommateurs", in Audiot A. et al. (2007), International Symposium on the Mediterranean Pig, CIHEAM, pp317-326 ; Balogh P. et al. (2016), "Consumer willingness to pay for traditional food products", *Food Policy* 61 pp176-184.

Éditeur :

Ministère de l'Économie
et des Finances
Direction générale du Trésor
139, rue de Bercy
75575 Paris CEDEX 12

Directeur de la Publication :

Michel Houdebine

Rédacteur en chef :

Jean-Luc Schneider
(01 44 87 18 51)
tresor-eco@dgtrésor.gouv.fr

Mise en page :

Maryse Dos Santos
ISSN 1777-8050
eISSN 2417-9620

Derniers numéros parus

Octobre 2018

- N°229. Les nouvelles routes de la soie
Julien Dumond, Martin Landais, Pierre Offret
N°228. Les réformes du marché du travail italien
Haroun Ba, Axel Brunetto, Arnaud Guigné

Septembre 2018

- N°227. Perspectives mondiales à l'automne 2018 : toujours soutenues malgré des vents contraires
Louis Boisset, Diane de Waziers, Laetitia François, Carole Hentzgen, Julien Lecumbergy, Morgane Salomé
N°226. Quel effet macroéconomique du PACTE ? Premiers éléments de réponse
Cyril de Williencourt, Alejandro Faci, Simon Ray

<https://www.tresor.economie.gouv.fr/Articles/tags/Tresor-Eco>

 Direction générale du Trésor

 @DGTrésor

Ce document a été élaboré sous la responsabilité de la direction générale du Trésor et ne reflète pas nécessairement la position du ministère de l'Économie et des Finances.